



**GROUPE
LES REPUBLICAINS**

Le Président

Paris, le 25 août 2015

CMP NOTRe : la détermination du Sénat a porté ses fruits !

Les élus du groupe les Républicains ont réussi à obtenir en CMP de substantielles modifications au texte initial présenté par le Gouvernement.

Le projet de loi NOTRe tel qu'il avait été voté à l'Assemblée nationale présentait des dispositifs rejetés par une grande majorité des élus locaux. Fort heureusement la voix et la détermination du Sénat ont porté.

Cela a permis notamment de maintenir les collèges, la voirie, les ports et le transport des enfants handicapés comme compétence départementale.

Le seuil de population des intercommunalités a été, fort heureusement, revu à la baisse ; il passe de 20 000 habitants à 15 000 habitants avec de nombreuses dérogations qui permettent de tenir compte des spécificités des territoires ruraux.

On peut citer également la disparition de l'élection au suffrage universelle du président des intercommunalités. Si cette mesure avait été maintenue, c'était un pas franchi vers la disparition des communes.

Le Sénat a parfaitement joué son rôle de défenseur des collectivités locales et des territoires ruraux en faisant plier le gouvernement sur de nombreux points. La mobilisation des élus locaux, relayée par les Sénateurs républicains, aura porté ses fruits.

Bruno Retailleau